

**COMPTE RENDU DE LA REUNION DU
CONSEIL D'ADMINISTRATION
DE L'EIVP DU 13 OCTOBRE 2025**

Approuvé par le Conseil d'administration du 1^{er} décembre 2025

Membres du Conseil :

Présents

M. Jérôme Gleizes	Conseiller de Paris, Président du Conseil d'administration
Mme Marie-Christine Lemardeley	Conseillère de Paris
M. Gilles Roussel	Président de l'Université Gustave Eiffel
Mme Ghislaine Geffroy	Présidente du conseil de perfectionnement
Mme Morgane Colombert	Représentant l'Association des anciens élèves de l'EIVP
M. Vincent Bimbard , représenté par M. Jean Grillot	Président de l'Association des ingénieurs territoriaux de France
Mme Suzanne Morizur	Représentante des élèves
M. Nathan Legros	Représentant des élèves

Représentés (ayant donné pouvoir)

M. Antoine Guillou	Conseiller de Paris
Mme Nathalie Maquoi	Conseillère de Paris
M. Anthony Briant	Directeur de l'Ecole des Ponts ParisTech

Absents

M. François Dagnaud	Conseiller de Paris
M. Jean-Noël Aqua	Conseiller de Paris
M. Sylvain Raifaud	Conseiller de Paris
Mme Elisabeth Stibbe	Conseillère de Paris
Mme Catherine Ibled	Conseillère de Paris

Ont également assisté à la réunion :

M. Franck Jung, directeur de l'EIVP
Mme Laurence Berry, secrétaire générale de l'EIVP
Mme Florence Jacquinod, représentante des enseignants-chercheurs de l'EIVP
M. Jacques-Henri de Lavit, directeur de cabinet de Mme Marie-Christine Lemardeley
M. Jean Cambou, bureau de l'enseignement supérieur, DAE, Ville de Paris

Jérôme Gleizes ouvre la séance à 10h02. Il constate que le quorum est atteint et aborde l'ordre du jour.

Point d'information sur l'adoption des statuts de l'université Gustave Eiffel

Franck Jung indique que les statuts de l'université Gustave Eiffel ont été approuvés par un décret publié au journal officiel le 8 septembre. L'Université sort de l'expérimentation et devient un grand établissement au sens du code de l'éducation. L'EIVP reste établissement-composante de l'université. **Gilles Roussel** témoigne de la difficulté à obtenir la signature de 9 ministres à quelques jours de la démission du gouvernement. Il indique que le dispositif doit encore être complété par deux décrets, l'un modifiant les statuts de l'ENSA Paris-Est et l'autre modifiant le statut des personnels ITA issus de l'IFSTTAR. L'étape suivante sera la tenue des élections universitaires, mi-novembre. **Marie-Christine Lemardeley** félicite **Gilles Roussel** et le directeur de l'École pour ce succès collectif, permettant de mettre en commun toutes ces forces.

Compte-rendu de la précédente séance

Le compte-rendu de la séance du 20 juin 2025 est approuvé à l'unanimité.

Point d'information sur la labellisation DD&RS de l'EIVP et de l'Université Gustave Eiffel

Franck Jung annonce que l'École et l'Université ont obtenu le label DD&RS de l'enseignement supérieur et de la recherche, respectivement pour une durée de deux ans et de quatre ans. C'est le fruit d'un travail collectif avec l'université, pour l'obtention d'un label conforme aux valeurs de l'École. Il rappelle que l'École avait été labellisée de 2016 à 2018, dans le cadre du précédent référentiel et qu'elle a souhaité s'inscrire dans une démarche collective, pour répondre à un niveau d'exigence sensiblement relevé, avec un véritable audit. Il souligne que cette labellisation est prise en compte dans les classements d'écoles, notamment celui de L'Étudiant. **Gilles Roussel** relève que c'est la première fois que le comité de labellisation se trouvait en présence d'un dossier porté conjointement par une université et des écoles. **Marie-Christine Lemardeley** demande ce qui a justifié la différence de durée. **Franck Jung** estime que l'Université était plus avancée en matière de formalisation et que l'École dispose de deux années pour complètement formaliser sa démarche. **Marie-Christine Lemardeley** salue l'ingénierie remarquable qui a été déployée et le fait d'avoir réussi à entraîner toute la communauté. **Franck Jung** précise que la préparation du dossier équivaut à un demi ETP sur une année. **Ghislaine Geffroy** attire l'attention sur l'importance du suivi entre deux audits et demande qui sera chargé de ce suivi au sein de l'École. **Franck Jung** fait part de son souhait de constituer un binôme associant le secrétaire général adjoint et un enseignant-chercheur. **Marie-Christine Lemardeley** demande que ce travail de suivi soit partagé avec le conseil d'administration. **Jérôme Gleizes** relève que les attendus du label se recoupent avec les autres évaluations. Il évoque le moment fort qu'a été la journée complète d'auditions avec toutes les parties prenantes. En particulier, le panel étudiant a été très convaincant et a montré l'absence de hiatus entre les éléments présentés dans le dossier et le ressenti des étudiants.

2025-031 : Plan d'actions 2025-2027 pour la mise en œuvre des engagements de l'EIVP au titre de l'Accord de Grenoble

Jérôme Gleizes demande au directeur de l'EIVP de présenter le projet.

Franck Jung explique que l'Accord de Grenoble, issu de la COP2 étudiante de 2021, est construit sur le modèle de l'Accord de Paris sur le climat. Les établissements de l'enseignement supérieur qui adhèrent à cet accord s'engagent sur une méthode et sur onze objectifs de développement durable. Un point essentiel de la démarche est le pilotage par un groupe de travail tripartite, impliquant les enseignants, les étudiants et les personnels administratifs. Les réunions de ce groupe de travail ont permis d'élaborer le plan d'actions de l'École pour les deux prochaines années, lié aux onze objectifs de l'accord. Cette démarche est complémentaire de la politique DD&RS présentée à la précédente séance du conseil d'administration.

Nathan Legros indique que les élèves sont très attentifs à ce genre de propositions, y compris les personnes qui candidatent pour entrer dans l'École. **Suzanne Morizur** regrette de ne pas avoir été informée de la démarche. **Jérôme Gleizes** demande que le document soit complété afin de davantage mettre en évidence la contribution des élèves, délégués étudiants et associations étudiantes. **Nathan Legros** estime qu'une mise en valeur de ce type de démarche aiderait les élèves à se sentir moins anxiés. **Jérôme Gleizes** souligne que

beaucoup de choses sont faites et ne sont pas mises en valeur, comme le bilan carbone ou la gestion des déchets. **Gilles Roussel** lance l'idée d'accueillir la prochaine COP étudiante à l'Université Gustave Eiffel¹ Au terme de cet échange, la délibération approuvant le plan d'actions 2025-2027 pour la mise en œuvre des engagements de l'EIVP au titre de l'Accord de Grenoble est adoptée à l'unanimité.

Point d'information sur l'exécution budgétaire et les emplois

Laurence Berry fait état d'une bonne tenue des recettes propres, exécutées à hauteur de 1,89 M€ pour 2,36 M€ inscrits au budget primitif et projetées à environ 2,5 M€, et d'un rebond des dépenses de personnel, projetées à 4,58 M€ contre 4,095 M€ exécutés en 2024 et 4,27 M€ inscrits au budget primitif. Elle présente une série de graphiques retraçant l'évolution sur 10 ans des principaux déterminants du budget de l'École, au regard de l'évolution cumulée de l'indice des prix à la consommation. Tout en restant assez volatiles, les recettes propres ont franchi durablement le seuil de 2 M€ en 2024 du fait du déploiement de la filière de formation d'ingénieur sous statut d'apprenti. L'apprentissage a nécessité plusieurs années de développement et la création de trois niveaux de formation supplémentaires, conformément aux exigences de la Cti. Les règles de financement de l'apprentissage évoluent dans le sens d'empêcher les établissements d'enseignement de réaliser une marge sur ces formations. Concernant les emplois, l'effectif au 1^{er} octobre est de 59 agents dont 50 sur emplois permanents.

Jérôme Gleizes demande que l'infographie soit partagée avec les administrateurs. À propos de l'apprentissage, il modère la position de la Cti car les étudiants et les apprentis préparent le même diplôme et sont suivis par la même équipe pédagogique. À propos des chaires, il rappelle que l'École est en attente de l'avis juridique de la Ville de Paris pour mettre en œuvre la chaire multipartenaires « ingénierie des systèmes urbains ». Le sujet a été évoqué avec la secrétaire générale de la Ville de Paris et le texte a été retravaillé. **Franck Jung** rappelle que la convention de chaire a été approuvée par le conseil d'administration au mois de juin sous réserve de cet avis juridique et souligne qu'il devient difficile d'entretenir l'intérêt des partenaires potentiels. En réponse à une question de **Marie-Christine Lemardeley**, **Jean Cambou** indique que les services juridiques ont été régulièrement relancés.

Gilles Roussel s'enquiert des perspectives de l'apprentissage. **Franck Jung** indique que l'effectif est désormais proche de l'objectif de 25 élèves par promotion, avec quelques difficultés de placement en raison de l'intégration tardive. Il observe que les entreprises sont de plus en plus enclines à négocier leur reste à charge. **Gilles Roussel** rejette ce constat : les effectifs se maintiennent pour les diplômes reconnus, mais les contrats sont de moins en moins bien financés. Concernant les modalités pédagogiques, il lui semble justifié de prévoir un cursus différencié pour les apprentis, en raison de la charge de travail, mais il estime possible de proposer des cours communs. **Franck Jung** mentionne d'autres éléments de cohésion tels que le weekend d'intégration ou la semaine recherche.

2025-032 : Décision modificative de l'exercice 2025

Marie-Christine Lemardeley demande à la secrétaire générale de présenter le projet.

Laurence Berry détaille les trois opérations prévues en décision modificative : l'ajustement des crédits pour les opérations d'ordre budgétaire (31.000 €) et les dotations aux provisions (5.600 €), la mise en place des crédits pour le remboursement d'un trop-perçu à l'agence Erasmus, compensée par une reprise de provision (121.000 €), et l'abondement des crédits inscrits au chapitre 012 (dépenses de personnel) par prélèvement sur les chapitres 65 et 011 (159.300 €).

Gilles Roussel précise que l'emploi d'ingénieur pédagogique ne peut plus bénéficier d'un financement I-SITE en raison des règles de l'ANR qui réservent ces crédits au financement de projets transformants, pour une durée limitée. Un de financement doit être trouvé dès lors que le besoin devient permanent.

¹ La COP étudiante est une manifestation biennale ; la COP3 s'est tenue à Angers en 2023 et la COP4 s'est tenue à Marseille en 2025.

Nathan Legros s'inquiète de la réduction des crédits destinés aux subventions et aux bourses, qui lui semble pénalisante pour les étudiants. **Laurence Berry** assure qu'il s'agit d'un ajustement en fonction des mobilités réellement programmées.

Au terme de cet échange, la délibération portant décision modificative de l'exercice 2025 est adoptée relais à l'unanimité.

2025-033 : Débat d'orientation budgétaire pour l'exercice 2026

Jérôme Gleizes demande au directeur de l'EIVP de présenter le projet.

Franck Jung précise que les éléments qui sont présentés ont fait l'objet d'un dialogue de gestion avec la Ville de Paris et avec l'université. Il passe en revue les faits marquants de l'exercice 2025 : la pérennisation des statuts de l'université Gustave Eiffel, en tant que grand établissement au sens de l'article L711-3 du code de l'éducation, par le décret n° 2025-930 du 8 septembre 2025 relatif à l'université Gustave Eiffel ; l'obtention de la labellisation DD&RS de l'enseignement supérieur en octobre 2025 ; l'ouverture de la première année de licence professionnelle « architecture et conception » ayant vocation à se substituer au diplôme d'établissement d'assistant en architecture EPS-AA ; le renforcement du corps professoral de l'EIVP, avec cinq recrutements à la rentrée 2024 et un recrutement à la rentrée 2025. Un pas important est franchi avec la création de quatre postes supplémentaires par délibération n°2025-015 du 20 mars 2025 du conseil d'administration de l'EIVP et la création de deux corps d'enseignants-chercheurs des établissements d'enseignement supérieur de la Ville de Paris, approuvée jour le Conseil de Paris lors de sa séance du mois de novembre.

L'année 2026 sera une année de transition pour la nouvelle présidence de l'université Gustave Eiffel, issue des élections universitaires de novembre 2025, et pour la nouvelle équipe municipale de la Ville de Paris, qui prendra ses fonctions en mars 2026.

Pour l'EIVP, elle s'inscrit dans la continuité des actions engagées :

- Poursuivre le renforcement du corps professoral et étendre l'ancrage dans les laboratoires de recherche de l'université ;
- Maintenir le niveau de recrutement d'élèves et poursuivre le développement de l'offre de formation ;
- Tendre vers une adaptation en continu du programme des études du cycle ingénieur aux besoins des employeurs et de la société ;
- Structurer et mettre en visibilité la démarche de développement durable et responsabilité sociale ;
- Tendre vers un fonctionnement plus robuste et résilient en s'appuyant, pour la gestion des scolarités, sur les outils de l'université Gustave Eiffel.

Les actions qui seront réalisées en 2026 devront permettre à l'École d'aborder dans les meilleures conditions possibles la procédure d'auto-évaluation et d'évaluation par la Commission des titres d'ingénieur, préalable au renouvellement de l'accréditation, qui sera engagée à la fin de l'année 2026.

À propos des leviers en matière de recettes, il souligne l'importance d'avoir des échanges structurés avec la Ville de Paris sur l'évolution de la subvention. Une demande de réévaluation de la subvention a été présentée à la tutelle et des demandes ont été faites aussi auprès du Ministère de l'enseignement supérieur et du Ministère de la transition écologique. L'École a réalisé des efforts importants pour développer ses recettes propres. Une augmentation des frais de scolarité porterait atteinte à la vocation sociale de l'École, qui compte un tiers de boursiers parmi ses élèves.

Laurence Berry apporte des précisions sur les engagements pluriannuels de l'établissement, principalement les contrats de bail sur les deux bâtiments loués auprès de la RIVP et de sa filiale HSF, ainsi que sur les engagements hors bilan constitués par les comptes épargne temps du personnel. Elle précise que ces comptes épargne temps devraient donner lieu à provisions dans la perspective des départs en retraite. Des départs sont attendus à partir de 2027, mais pourraient être plus tardifs selon le parcours professionnel des agents concernés et le recul de l'âge légal.

Ghislaine Geffroy souligne le niveau très élevé du coût immobilier et se demande dans quelle mesure il serait possible de renégocier fortement les conditions du bail. Elle alerte aussi sur le coût de sortie en cas de rupture anticipée. À propos des comptes épargne temps, elle alerte sur l'impact budgétaire des départs en retraite, lorsqu'ils sont précédés par plusieurs mois de congés pris sur compte épargne temps. **Nathan Legros** demande si l'hypothèse d'un rachat des bâtiments par l'université a été étudiée, à l'instar de ce qui a été fait pour ESIEE-Paris. **Jérôme Gleizes** explique que trois scénarios avaient été présentés à la secrétaire générale de la Ville de Paris : racheter l'immeuble, baisser le loyer ou déménager vers un autre site. Il mentionne des exemples dans le patrimoine immobilier de la Ville de Paris, comme l'École spéciale d'architecture, qui bénéficie d'un loyer très bas, ou l'établissement public Paris Musées, qui a été rendu affectataire de ses locaux. La difficulté réside dans le fait que la Ville de Paris est liée à la RIVP par un contrat de 70 ans, avec une indemnité de sortie d'un montant élevé qui impactera la section de fonctionnement du budget. La RIVP a proposé une petite baisse du loyer en contrepartie de l'engagement de rester 9 années supplémentaires. **Jérôme Gleizes** estime cette durée de 9 ans excessive et ne voit pas comment l'EIVP pourrait s'engager pour une durée aussi longue dans une période de transition au niveau de la gouvernance de la Ville, de l'École et de l'Université. **Marie-Christine Lemardeley** invite l'École à davantage prendre en considération la proposition de la RIVP. Elle estime qu'un déménagement se prépare et que l'investissement réalisé dans les locaux il y a 12 ans pour accueillir l'EIVP ne sont pas encore amortis. Elle suggère d'autres pistes d'économie, notamment la contribution de l'École à l'organisation du concours Mines-Télécom. Elle relève des injonctions contradictoires entre le Hcéres et la Cti à propos de l'encadrement pédagogique : le Hcéres considère favorablement le brassage entre les équipes pédagogiques de l'École et de l'Université, alors que la Cti exige que l'École porte ses emplois d'enseignants-chercheurs en masse salariale. Elle estime que le financement en année pleine des quatre postes créés en 2025 est une demande qui peut être portée auprès de l'adjoint à la Maire de Paris chargé des finances, mais qu'il ne sera pas possible de demander de nouvelles créations de postes en 2026. Enfin, elle invite à ne pas relâcher l'effort sur les recettes propres. **Gilles Roussel** précise que si l'École décide de ne pas rester sur son site actuel, l'Université pourra accompagner une démarche dans le cadre du Contrat de plan État-Région, mais que cela prendra du temps. D'après lui, le meilleur scénario aurait été le rachat à la RIVP. Il évoque aussi le risque d'une baisse de la subvention de la Ville de Paris qui ferait perdre le bénéfice d'une optimisation du montage immobilier. **Ghislaine Geffroy** rappelle que le sujet est sur la table depuis plusieurs années. Elle estime, elle aussi, que la durée de 9 ans est excessive. Elle précise que, pour le conseil de perfectionnement, la localisation de l'École sur le territoire parisien est un élément très important du projet pédagogique. **Jérôme Gleizes** rappelle que l'École a valorisé les locaux et qu'elle commence à y être à l'étroit. Il réitère son refus de s'engager pour 9 ans dans une phase de transition. Il fait état de discussions avec le Ministère de la transition écologique où a été évoquée la possibilité d'accueillir des élèves-fonctionnaires de l'État. **Franck Jung** soulève le problème de l'exposition au risque ; la proposition de la RIVP lui semblerait plus acceptable si la Ville de Paris s'engageait à porter le risque. **Jacques-Henri de Lavit** exprime la crainte de passer à côté d'une opportunité. **Ghislaine Geffroy** invite l'École à être très attentive aux conditions de sortie d'un futur contrat. **Florence Jacquinod** évoque les travaux de réaménagement des locaux réalisés en 2024 et alerte sur l'impact d'un déménagement pour le personnel. **Jérôme Gleizes** rappelle que la Cti demande de recruter 12 enseignants-chercheurs supplémentaires et pointe la difficulté à financer les quatre premiers. L'École a actionné tous les leviers. Les dernières possibilités seraient d'augmenter les frais de scolarité ou de réduire les effectifs d'élèves. **Marie-Christine Lemardeley** estime qu'aucune augmentation de la subvention ne sera accordée si l'École refuse la baisse de loyer. **Jérôme Gleizes** invite à mettre en évidence l'apport des ingénieurs formés par l'EIVP dans la négociation des grands contrats de la Ville de Paris. **Franck Jung** appelle à structurer le travail dans la perspective de la présentation du budget. **Nathan Legros** remercie l'École de ne pas proposer d'augmentation des frais de scolarité. Il relève que ceux-ci sont supérieurs à la moyenne des écoles publiques et que l'EIVP est une des rares écoles à demander un paiement aux élèves boursiers, alors que le coût de la vie étudiante est plus élevé à Paris. **Gilles Roussel** évoque une pression exercée sur les établissements d'enseignement supérieur dans le sens d'une augmentation des frais de scolarité.

Au terme de cet échange, la délibération prenant acte de la tenue du débat d'orientation budgétaire pour l'exercice 2026 est adoptée à l'unanimité.

2025 – 034 : Création d'une formation post-grade sur la thématique des réseaux d'énergie en contexte urbain

Jérôme Gleizes demande au directeur de l'EIVP de présenter le projet.

Franck Jung présente le projet de création d'un nouveau diplôme d'établissement post-grade, répondant aux critères de la labellisation de Mastère Spécialisé. Ce nouveau Mastère Spécialisé s'adresse à des ingénieurs et cadres appelés à travailler dans le domaine du pilotage et de l'optimisation des réseaux énergétiques complexes. Il développe des compétences techniques pointues tout en intégrant les dimensions financières, réglementaires et contractuelles, en interaction avec les collectivités et les opérateurs industriels. Le programme favorise l'articulation de réseaux historiquement séparés pour construire des systèmes interconnectés et complémentaires. Cette approche ouvre la voie à une meilleure intégration des énergies renouvelables, à la valorisation des chaleurs fatales, à l'essor de la mobilité électrique grâce au déploiement et à la gestion intelligente des véhicules électriques ainsi qu'à une flexibilité accrue garantissant la résilience des approvisionnements énergétiques. Le projet est piloté par le service de la formation continue de l'EIVP. La cheffe de projet est une enseignante-rechercheuse qui a rejoint l'EIVP à la rentrée 2024 et a développé, en parallèle, l'option « énergie » proposée aux élèves de 3^{ème} année du cycle ingénieur. Il a été réalisé un benchmark des autres formations sur ce thème ainsi qu'une étude d'opportunité, alimentée par des échanges avec des professionnels, représentant les autorités concédantes (dont la Ville de Paris), les concessionnaires et les opérateurs de réseaux dans tous les secteurs de l'approvisionnement énergétique des villes (gaz, électricité et réseaux de chaleur urbains). Le corps professoral de l'EIVP, dans son périmètre étendu aux formations universitaires en génie urbain, et les chercheurs de l'université Gustave Eiffel ont été mobilisés pour la définition du programme. Il est prévu de déposer la demande de labellisation au plus tard le 17 novembre 2025, pour une soumission au comité de labellisation en décembre 2025.

Aucune intervention n'étant sollicitée, la délibération approuvant la création d'une formation post-grade sur la thématique des réseaux d'énergie en contexte urbain et chargeant le directeur de l'EIVP de déposer la demande de labellisation auprès de la Conférence des grandes écoles est adoptée à l'unanimité.

2025 – 035 : Convention avec l'université Gustave Eiffel relative au financement d'une action de la chaire ISCI-MENA dans le cadre du projet City-FAB

Jérôme Gleizes demande au directeur de l'EIVP de présenter le projet.

Franck Jung explique que l'université Gustave Eiffel est une des lauréates de l'appel à projets « ExcellencES » avec le projet City-FAB, crédité de 8,8 M€. Ces crédits sont mobilisés à hauteur de 10.000 € pour financer la participation de cinq élèves-ingénieurs et un encadrant à un atelier organisé à Tunis par l'École nationale d'architecture et d'urbanisme, en partenariat avec la Société nationale immobilière de Tunisie. Cette action s'inscrit dans le programme de la chaire ISCI-MENA avec l'agence des Nations Unies ONU-Habitat.

Aucune intervention n'étant sollicitée, la délibération autorisant la signature d'une convention avec l'université Gustave Eiffel relative au financement d'une action de la chaire ISCI-MENA dans le cadre du projet City-FAB est adoptée à l'unanimité.

2025-036 : Convention avec le SIAAP relative à l'accueil d'étudiants

Jérôme Gleizes demande à la secrétaire générale de présenter le projet.

Laurence Berry indique que le SIAAP s'est doté d'une école de formation, à la Cité de l'eau et de l'assainissement, située à Colombes, dans les Hauts de Seine. Ce centre de formation propose au personnel du SIAAP un programme de sessions théoriques abordant notamment les bases de l'assainissement ou le management de la sécurité. Des modules spécifiques sont développés à l'attention des élèves de l'enseignement technique et de l'enseignement supérieur. Le projet de convention qui est présenté a pour objet de définir les conditions d'accueil des étudiants de l'EIVP à la Cité de l'eau et de l'assainissement pour un module de 24 heures d'enseignement théorique et pratique, au mois de février 2026. La prestation, habituellement payante, est réalisée à titre gracieux.

En réponse à une question de **Nathan Legros, Franck Jung** précise que ces modules sont destinés à des élèves du Mastère spécialisé Urbeausep et qu'il pourrait être étudié de les intégrer dans le semestre 8 du cycle ingénieur, où sont traitées les questions d'eau et d'assainissement.

Aucune autre intervention n'étant sollicitée, la délibération autorisant la signature d'une convention avec le SIAAP relative à l'accueil d'étudiants est adoptée à l'unanimité.

2025 – 037 : Convention avec le Ministère de la transition écologique relative au financement de la session 2025 du concours

Jérôme Gleizes demande à la secrétaire générale de présenter le projet.

Laurence Berry rappelle que la contribution financière de l'EIVP à l'organisation du Concours Mines-Télécom (CMT) résulte d'un accord passé par le Ministère lors de l'adhésion au CMT des écoles de l'ancien concours TPE-EIVP. Cette disposition était envisagée comme transitoire mais tend à se pérenniser. L'assiette a été augmentée de 10% et la quote-part de l'EIVP a été portée de 161.000 € à 174.000 €

En réponse à une question de **Nathan Legros, Laurence Berry** précise que la contribution des autres écoles de l'ancien concours TPE est payée directement par le Ministère à l'organisateur du concours et que toutes les écoles contribuent sous forme de temps passé par leurs enseignants dans les jurys. L'EIVP est la seule école à apporter une double contribution, monétaire et en temps passé.

Aucune autre intervention n'étant sollicitée, la délibération autorisant la signature d'une convention avec le Ministère de la transition écologique relative au financement de la session 2025 du concours est adoptée à l'unanimité.

2025 – 038 : Crédit d'un contrat de projet pour le développement de la chaire ISCI-MENA et des partenariats internationaux de l'EIVP

Jérôme Gleizes demande à la secrétaire générale de présenter le projet.

Laurence Berry rappelle que l'EIVP bénéficie d'une aide au démarrage de la Fondation partenariale Université Gustave Eiffel pour le développement de la chaire ISCI-MENA avec ONU-Habitat, sur la thématique de l'innovation sociale pour des villes durables en Afrique du Nord et au Moyen Orient. Cette aide a permis de financer un ingénieur d'études sur 8 mois. Il est proposé de donner davantage d'ampleur à cet emploi, dans le cadre d'un contrat de projet au sens du code général de la fonction publique, n'ayant pas vocation à déboucher sur un contrat à durée indéterminée. L'emploi ainsi redéfini serait financé à 65% par l'aide au démarrage de la Fondation et à 35% sur les recettes générales de l'École. Il viendrait en appui du développement des activités de l'École à l'international, tant en formation initiale qu'en formation continue. Le contrat est créé pour une durée de 12 mois renouvelable une fois.

Aucune intervention n'étant sollicitée, la délibération approuvant la création d'un contrat de projet pour le développement de la chaire ISCI-MENA et des partenariats internationaux de l'EIVP est adoptée à l'unanimité.

2025 – 039 : Subvention à l'association Bureau des sports de l'EIVP

Jérôme Gleizes demande à la secrétaire générale de rapporter le projet.

Laurence Berry indique que le financement est demandé pour financer un séjour aux sports d'hiver dans la station du Corbier, en Savoie, pour une centaine d'étudiants. La proposition d'attribution est inférieure à la demande de l'association mais conforme à ce qui a été accordé précédemment pour ce type de projet, en pourcentage du coût du projet.

Nathan Legros demande s'il est envisageable de réévaluer ce montant, compte tenu du nombre de participants et de la hausse des prix des transports. **Laurence Berry** fait observer un manque de cohérence entre la proposition de l'association et les engagements de développement durable de l'École, du fait du transport par autocar et du choix d'une station faisant largement appel à l'enneigement artificiel. **Ghislaine Geffroy** déplore que le projet n'ait pas été davantage travaillé en amont. **Nathan Legros** admet avoir constaté, en participant à la commission CVEC de l'université, que les associations de l'EIVP ont encore du mal à

présenter des dossiers répondant aux attentes des financeurs. **Suzanne Morizur** estime que ces éléments devront être communiqués à l'association et transmis lors de la passation.

Au terme de cet échange, la délibération accordant une subvention d'un montant de 11.000 € à l'association Bureau des sports de l'EIVP est adoptée à l'unanimité avec une abstention (**Marie-Christine Lemardeley**).

2025 – 040 : Nombre de places offertes au concours et à l'admission sur titres pour l'année 2026-2027

Jérôme Gleizes demande au directeur de l'EIVP de présenter le projet.

Franck Jung indique que le nombre de places offertes au concours, ainsi que la répartition entre fonctionnaires et civils, sont inchangées par rapport à l'année précédente. La nouveauté est l'ouverture de trois places de fonctionnaires dans la filière BCPST, ce qui rejoint la pratique d'autres écoles comme l'ENTPE et répond à une attente de la Ville de Paris, de profils d'ingénieur ayant cette sensibilité au végétal et à la biodiversité. Un autre changement est le recours au concours Mines-Télécom pour le recrutement en filière TSI, au lieu du concours commun INP. En revanche, le concours Mines-Télécom maintient son refus d'ouvrir des places en apprentissage, contrairement au concours G2E qui en ouvre trois dans la filière BCPST. Concernant les recrutements par admission sur titres, **Franck Jung** précise que la filière sous statut étudiant intègre chaque année une dizaine d'élèves issus de l'admission sur titres mais qu'il est nécessaire de prévoir un nombre plus important d'admis car on constate chaque année des désistements, en raison d'un processus d'appariement moins contraignant que dans le cadre d'un concours.

Nathan Legros souhaite mettre en avant la filière PT qui, selon lui, forme des profils bien adaptés, avec des matières que l'on retrouve en cycle ingénieur EIVP et des personnalités fortes, comme l'actuelle présidente du bureau des élèves. Il estime normal qu'il y ait moins de places offertes car les effectifs de cette filière sont petits, mais il plaide pour que des places de fonctionnaires soient proposées. Il regrette le refus du concours Mines-Télécom d'ouvrir des places en apprentissage et perçoit positivement l'intégration de la filière TSI dans le concours Mines-Télécom.

Questions diverses

Nathan Legros s'enquiert des modalités de constitution de l'ordre du jour et demande que soit évoquée la question de la désignation de représentants des étudiants à l'échelle de l'établissement. Il déplore que les délégués de promotion soient sollicités, parfois tardivement, pour les conseils d'administration, alors qu'ils n'ont pas été mandatés à cet effet. **Jérôme Gleizes** demande que ce sujet soit abordé lors du prochain conseil d'administration, et que celui-ci soit aussi l'occasion de présenter toutes les actions des étudiants. **Ghislaine Geffroy** demande que ce sujet soit également inscrit à l'ordre du jour du prochain conseil de perfectionnement.

Marie-Christine Lemardeley demande des précisions sur le conseil d'administration extraordinaire inscrit à son agenda le 1^{er} décembre. **Franck Jung** précise que cette séance aura pour unique objet de fixer la composition des comités de sélection pour le recrutement des quatre nouveaux enseignants-chercheurs, conformément aux dispositions du statut particulier des corps qui devrait être voté par le Conseil de Paris lors de sa séance du mois de novembre. Sur la suggestion de **Marie-Christine Lemardeley**, il est acté que la séance se tiendra en visio-conférence. Sur ce dossier, **Franck Jung** pointe le besoin d'un accompagnement de la direction des ressources humaines de la Ville de Paris et d'une visibilité sur le calendrier. **Jean Cambou** indique relancer régulièrement la direction des ressources humaines à ce sujet.

L'ordre du jour étant épuisé et aucune autre question diverse n'ayant été évoquée, la séance est levée à 12h25